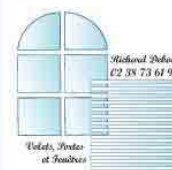


24 HEURES

VTT

DE SARAN

31 MAI ET 1ER JUIN 2008



WWW.USMSARANVTT.COM - 08 77 52 72 59 - 02 38 73 61 92

Les 24 Heures VTT de Saran

Samedi 31 mai et dimanche 1^{er} juin 2008

Voilà, c'est reparti ! C'est la 6^{ème} édition à Saran.

Que l'on soit amateur ou compétiteur, tout vététiste se doit de participer un jour à une épreuve telle que « les 24 Heures VTT ».

Saran, commune du Loiret de 15 500 habitants, en périphérie d'Orléans, vous invite à découvrir l'épreuve VTT la plus réputée de la région.

Imaginez une ambiance colorée et festive, un public nombreux, des animations !

Imaginez un circuit superbe en sous-bois, roulant et technique et surtout à la portée de tout vététiste.

Imaginez 24 heures de sensations fortes, de rebondissements, 24 heures partagées en solo, en tandem ou en équipe avec près de 400 autres engagés !

Que de péripéties et de souvenirs !

**Jean-Marc PAVY,
Président de l'USM Saran VTT
Club organisateur**

Pour tous renseignements

USM Saran VTT

<http://usmsaranvtt.com>

Tél. 08.77.52.72.59 / 06.79.76.02.00 / 02.38.73.61.92

Mél : 24h@usmsaranvtt.com

REGLEMENT DES 24 H VTT DE SARAN DES 31 MAI ET 1^{ER} JUIN 2008

ARTICLE 1 : Présentation de l'épreuve

Les 24 Heures VTT de Saran, c'est une épreuve d'endurance VTT, en relais, par équipe de 4 à 6 coureurs (avec possibilité d'un tandem dans une équipe de 6) ou en individuel, organisées par l'USM Saran VTT. Elle consiste, pour chaque équipe, à parcourir le plus grand nombre de fois une boucle d'environ 5 à 6 km sur la commune de Saran (Loiret) Le départ est donné le samedi à 14h00, et l'arrivée le dimanche à 14h00.

ARTICLE 2 : Les participants

Les 24 Heures VTT de Saran sont ouvertes à tous les vététistes à partir de 16 ans, licenciés ou non.

Aucune distinction n'est opérée entre licenciés et non licenciés au classement général. Les mineurs de plus de 16 ans ne pourront participer à l'épreuve que dans des équipes de 6 équipiers

Attention :

- Pour tous les non-licenciés et les licenciés UFOLEP dont le club ne déclare pas l'activité VTT, la fourniture **d'un certificat médical de moins de 3 mois** spécifiant la non contre indication à la pratique du VTT en compétition, **est obligatoire.**

- Les mineurs peuvent participer à condition de fournir **une autorisation parentale.**

- Pour les licenciés UFOLEP des clubs déclarant l'activité VTT et les licenciés FFC, la fourniture **d'une photocopie de la licence de l'année en cours est obligatoire.**

- Pour les licenciés FFCT ou FFGT, **la fourniture d'une photocopie de la licence et d'un certificat médical est obligatoire.**

ARTICLE 3 : Les catégories

Catégorie MARATHON : destinée aux coureurs désirant effectuer les 24 heures en individuel (âge minimum 18 ans, licence obligatoire).

Catégorie UFOLEP : destinée aux équipes de 4 à 6 coureurs, dont tous les équipiers sont licenciés UFOLEP.

Catégorie OPEN : destinée aux équipes de 4 à 6 coureurs affiliés à d'autres fédérations ou non licenciés.

Catégorie ENTREPRISES / ADMINISTRATIONS : destinée aux équipes de 4 à 6 coureurs dont la moitié appartient à la même entreprise ou administration (cas particulier d'une équipe de 5 coureurs : 2 doivent être de la même entreprise). Le nom de l'équipe sera alors le nom de l'entreprise, ou de l'administration qu'elle représente.

Catégorie MIXTE : destinée aux équipes de 4 à 6 coureurs dont au moins deux féminines.

ARTICLE 4 : Frais d'inscription

Les frais d'engagement, fixés par l'USM Saran VTT, s'élèvent à

Formule simple (toutes catégories) : 40 €

Ce prix comprend : l'assurance, l'assistance mécanique (main d'œuvre uniquement, le ravitaillement énergétique, un petit déjeuner le dimanche matin, un tee-shirt et une casquette souvenirs, la plaque de cadre, La République du Centre adressée directement au concurrent)

Formule complète (toutes catégories) : 50 €

Ce prix comprend : l'assurance, les repas des samedi soir, dimanche matin et dimanche midi, l'assistance mécanique (main d'œuvre uniquement, le ravitaillement énergétique, le tee-shirt et la casquette souvenirs, la plaque de cadre, La République du Centre adressée directement au concurrent.)

Formule accompagnateur : 15 €

Ce prix comprend : l'assurance, les repas des samedi soir, dimanche matin et dimanche midi

ARTICLE 5 : Inscriptions - annulation

Les inscriptions ne seront validées qu'une fois que le dossier sera complet, à savoir :

- le bulletin d'inscription dûment complété
- pour les licenciés UFOLEP ou FFC pratiquant le VTT : photocopie des licences de tous les équipiers
- pour les licenciés UFOLEP ne pratiquant pas le VTT, les licenciés FFCT, FFGT et non licenciés : un certificat médical de moins de 3 mois précisant l'aptitude à la pratique du VTT en compétition
- pour les mineurs : une autorisation parentale manuscrite, signée.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone, fax ou mail.

En cas d'annulation de l'épreuve par les organisateurs pour cas de force majeure, une somme forfaitaire de 30% par équipier sera retenue.

En cas d'annulation de participation par un coureur, les frais d'inscription ne seront pas remboursés, sauf cas de force majeure.

ARTICLE 6 : Ouverture et clôture des inscriptions

Les inscriptions seront ouvertes dès 1^{er} mars 2008.

La date limite d'envoi des inscriptions est fixée **au samedi 10 mai 2008** (cachet de la poste faisant foi)

Les inscriptions sont limitées à 80 équipes, toutes catégories confondues. L'attribution des dossards se fera dans l'ordre d'arrivée des dossiers d'inscription complets.

Aucune inscription ne peut être prise sur place le jour de l'épreuve.

Les participants doivent obligatoirement s'inscrire avec les bulletins d'engagement fournis par l'USM Saran VTT ou disponible sur le site du club <http://www.usmsaranvtt.com>

ARTICLE 7 : Accueil

L'accueil, les vérifications administratives, la remise des plaques de cadre auront lieu au local de l'USM Saran VTT situé à proximité de la mairie de Saran et du Centre équestre (un fléchage sera mise en place) entre 10 h et 12 h.

Un briefing pour tous les concurrents aura lieu à 13 h30.

ARTICLE 8 : Secours

Un poste de secours fixe sera mis en place à proximité de la zone de relais. Ce poste sera tenu par une équipe de secouristes de la FFSS.

ARTICLE 9 : Matériel

Les coureurs peuvent utiliser le matériel de leur choix de type Vélo Tout Terrain. Les vélos de type route, BMX, ou cyclo-cross sont strictement interdits. De même l'USM Saran VTT se réserve la possibilité d'interdire le départ à tout concurrent dont le VTT ne serait pas adapté à une course d'endurance de 24 H.

Le port d'un casque est obligatoire, l'éclairage pour la nuit est obligatoire à l'avant et à l'arrière.

L'USM Saran VTT décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vols de matériels ou de biens personnels des participants.

Chaque coureur est entièrement responsable de l'ensemble du matériel qu'il est susceptible d'apporter pour les besoins de l'épreuve

ARTICLE 10 : Parcours

Le parcours est entièrement tracé sur des chemins et des pistes, avec aucun passage sur route. Le circuit est ouvert aux reconnaissances dès le samedi 31 mai de 10 h à 13 h. Les reconnaissances ne peuvent se faire qu'en VTT (port du casque obligatoire) ou à pied. Aucune reconnaissance ne sera possible avant. Le circuit nocturne ne sera pas éclairé. De ce fait, chaque concurrent devra se munir d'un éclairage permettant la pratique du VTT nocturne dans de bonnes conditions. Le parcours reste le même le jour et la nuit (sauf à l'adapter aux conditions météo).

ARTICLE 11 : Départ - Horaires de course

Le placement sur la zone de départ se fera de manière croissante en fonction du numéro de l'équipe (Les numéros d'équipe seront fixés par ordre d'arrivée des engagements).

Le départ sera donné samedi à 14 h 00. L'organisateur se réserve le droit, en fonction de circonstances particulières, des conditions climatiques notamment, de retarder l'heure de départ et/ou éventuellement d'avancer l'heure d'arrivée et de modifier le circuit.

ARTICLE 12 : Relais – chronométrage

Le chronométrage se fera au niveau du local club. Un classement provisoire sera régulièrement édité (toutes les 2 h).

Le relais s'effectuera obligatoirement dans la zone déterminée à cet effet et expressément indiquée lors du briefing.

Les relais se font à l'initiative des équipes, qui décideront de manière autonome quand elles feront les relais. Durant toute l'épreuve, chaque équipe ne doit avoir qu'un concurrent sur le circuit.

ARTICLE 13 : Fin de course

La fin de la course est fixée 24h00 précises après l'heure exacte de départ (14 h). Les concurrents ayant entamé un tour avant la fin précise de la course devront le terminer, et ce tour sera comptabilisé pour le classement final. A la fin des 24h (dimanche 1^{er} juin à 14 h, tout départ sera interdit. Une moto partira derrière le dernier concurrent, afin de s'assurer qu'il ne reste aucun concurrent sur le circuit. Le pointage des concurrents cessera donc dès que la moto aura terminé le tour de contrôle derrière le dernier concurrent.

ARTICLE 14 : Problème technique

Tout concurrent qui rencontre un problème technique, devra obligatoirement réparer son VTT sur le parcours par ses propres moyens, ou rallier la zone de relais (à côté de son vélo). Il devra dans tous les cas terminer le tour entamé dans le sens de la course. Le prêt d'une chambre à air ou de matériel de réparation par un autre concurrent est autorisé. Les assistances entre les tours sont libres pour toutes les catégories.

Un stand d'assistance mécanique sera assuré par TWINNER Chécy pendant toute la durée de l'épreuve (samedi 14 h au dimanche 14 h). La main d'œuvre sera gratuite mais toutes les pièces resteront à la charge du coureur qui en assurera le paiement immédiat.

TWINNER Chécy n'assurera pas les réparations aux coureurs n'ayant pu prendre le départ en raison du mauvais état de leur VTT.

ARTICLE 15 : Contrôles

Des commissaires de courses, placés à différents emplacements ou mobiles, sur le circuit assureront la régularité de l'épreuve. Toutes tricheries, comportement anti-sportif, non port du casque, absence d'éclairage, non respect du circuit, présence de deux coureurs de la même équipe sur le circuit entraîneront la disqualification ou des pénalités pour l'équipe.

ARTICLE 16 : Réclamations

Les réclamations devront être déposées par le capitaine d'équipe auprès du représentant des commissaires, dont le nom sera précisé lors du briefing. Le capitaine de l'équipe est le seul interlocuteur pour les commissaires de course. Le jury des commissaires est seul qualifié pour régler les litiges et sa décision sera sans appel. Les commissaires sont habilités à prendre toutes les mesures en réaction aux actes de tricherie et donc à faire modifier le classement en fonction des pénalités attribuées.

ARTICLE 17 : Repas- ravitaillement

Le prix d'inscription comprend notamment un repas du samedi soir, servi entre h et h, le petit déjeuner du dimanche matin de 6 h à 8 h 30 et le repas du dimanche midi de 11 h 30 à 12 h 30.

Un ravitaillement permanent sera à disposition des concurrents près de la zone de relais.

ARTICLE 18 : Classement par catégorie

Un titre de vainqueur sera décerné dans toutes les catégories suivantes : MARATHON, UFOLEP, OPEN, ENTREPRISE, MIXTE.

Un classement par équipe sera établi pour chaque catégorie, et des récompenses seront remises aux trois premières équipes (classées) de chaque catégorie.

Aucune récompense ne sera faite sous forme monétaire, contraire à l'esprit UFOLEP et à l'esprit de l'épreuve.

ARTICLE 19 : Le challenge TOTEM

Le TOTEM récompense l'équipe qui aura été la plus festive ou originale durant les 24h.

ARTICLE 20 : Assurance

L'USM Saran VTT a souscrit des assurances couvrant notamment tous les organisateurs et les bénévoles, qu'ils soient membres de l'USM Saran VTT ou non. L'organisateur s'engage à souscrire une assurance couvrant tous les participants.

Enfin, en cas de chute, de malaise ou tout type d'incident d'une personne sur le parcours, non inscrite à l'épreuve, l'organisateur ne pourrait pas être tenu pour responsable.

ARTICLE 21 : Utilisation de l'image

Chaque participant, du fait de sa participation à l'épreuve, autorise expressément l'USM Saran VTT à utiliser les images, sur tout type de support média sur lesquels il pourrait apparaître à l'occasion des 24 Heures VTT de Saran. Cette autorisation est valable pour l'utilisation en interne à l'association de ces supports médias, mais aussi en externe, comme dans le cas de communication. Cette autorisation concerne aussi le site Internet de l'organisateur <http://www.usmsaranvtt.com> sur lequel des images et/ou vidéos seront à disposition gratuite de tous les internautes.

ARTICLE 22 : Autorisation administrative

L'organisateur a déclaré la manifestation à la Mairie de Saran qui l'a autorisée.

ARTICLE 23 : Bivouac des coureurs

L'USM Saran VTT mettra à la disposition des équipes, à partir du samedi 10 h, un espace proche du circuit où le camping sera possible. Toutes les équipes qui bivouaqueront, devront le faire de manière responsable, à savoir sans nuisance pour l'environnement et sans nuisance sonore. Les lieux devront être rendus propres et sans déchets à l'issue de la manifestation. Les groupes électrogènes seront interdits.

L'organisation met un branchement électrique à la disposition des équipes ainsi qu'un ensemble de sanitaires (douches, WC)

ARTICLE 24 : Modification du règlement

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment par le comité d'organisation jusqu'à la date de clôture des engagements à savoir le samedi 10 mai 2008. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site du club organisateur <http://www.usmsaranvtt.com>

ARTICLE 25 : Acceptation du règlement

Le présent règlement est tenu à la disposition de toute personne qui en fera la demande. Il sera aussi affiché durant toute l'épreuve. Le simple fait de s'engager aux 24h implique l'acceptation du présent règlement.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

«LES 24 HEURES VTT DE SARAN les 31 mai et 1^{er} juin 2008 »

NOM DE L'EQUIPE :

CATEGORIE : Ufolep Marathon Open
Mixte Entreprises

FORMULE : Simple (sans restauration) (40 €/équipier)
Complète (avec restauration) (50 €/équipier)
Accompagnateurs (15 €/accompagnateur) Préciser le nombre :

CONTACT : (capitaine de l'équipe)

Nom (en majuscules) : Prénom :

Adresse :

Tél. : Email :

Je soussigné,, capitaine de l'équipe, reconnais avoir pris connaissance du règlement de « 24 Heures Vtt de SARAN 2008 » et en accepte les termes. Je certifie également que tous les membres de l'équipe en ont pris connaissance et qu'ils en acceptent également les termes.

Date et signature :

LISTES DES EQUIPIERS :

	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse complète
Equipier 1 (capitaine)				
Equipier 2				
Equipier 3				
Equipier 4				
Equipier 5				
Equipier 6				

Pour les mineurs : modèle d'autorisation parentale manuscrite « Je soussigné(e),.... autorise mon fils (ma fille)... à participer à l'épreuve des 24 Heures VTT de Saran les 31 mai et 1^{er} juin 2008 et certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des termes du règlement, que j'accepte. Fait à...le... »

Règlement joint : €, en un chèque à l'ordre de l'USM Saran VTT.

Pour une gestion rigoureuse de cette manifestation aucune inscription ne sera prise au delà du 10 mai 2008

FORMULAIRE A RETOURNER

USM SARAN VTT M Pavy Jean-Marc 17 av du Champ de Mars 45100 Orléans

(joindre le chèque d'inscription à l'ordre de l'Usm Saran vtt + photocopies de licences, certificats médicaux, **les dossiers incomplets ne seront pas enregistrés !**)

Vous recevrez une confirmation d'engagement par courrier ou email